NOTE D'INFORMATION

FCP INTIMAE-FM

Nature juridique **FCP**

Société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18118 en date du 08/11/2018.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La	présente	note	d'information	а	été	préparée	e par	la	société	de	gestion UPLIN	NE (CAPITAL
MA	NAGEME	NT sise	à 101 Boulev	arc	d Mo	hammed	Zerkt	our	i représe	enté	e par Yousse	f CH	IARAFE-
EDI	DINE en sa	a quali	ité de Directeu	ır (Généi	ral , qui a	atteste	de	la since	érité	des informat	ions	qu'elle
cor	itient.												

Dénomination et signature
Denomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP INTIMAE-FM**

- Nature juridique : **FCP**

- Code Maroclear : MA0000038226

- Date et référence de l'agrément : 27/07/2018, GP18087

- Date de création : **13/08/2018**

- Siège social : 101 Boulevard Mohammed Zerktouni

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01**^{er} **janvier** au **31 décembre**

- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

- Etablissement de gestion : UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 101 Boulevard Mohammed Zerktouni, Casablanca représentée par Youssef CHARAFE-EDDINE

- Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire sise à 101 Boulevard Mohammed Zerktouni, Casablanca représentée par Othmane TAJEDDINE

- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone		
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	MME KAOUTAR BENNANI	05 22 99 71 71		

- Commissaire aux comptes : A SAAÏDI & ASSOCIES représentée par Bahaa SAAÏDI

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**

Indice de référence : 60% MBI MT+25% MBI LT+15% MASI RB (Le MBI MT et MBI MBT sont publiés par BMCE BANK. Le MASI est publié par la Bourse de Casablanca).

 Objectifs de gestion : L'objectif du FCP « INTIMAE-FM », est d'offrir sur un horizon de moyen et long terme un rendement supérieur au Benchmark, en tenant compte des contraintes fixées par le Mandant dans les directives d'investissement et les orientations des comités des placements.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP INTIMAE-FM est un fonds "Diversifié". Le FCP sera investi à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, titres d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

Par ailleurs, le fonds ne peut détenir des titres d'OPCVM de même catégorie à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités. En revanche, le fonds pourra être investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres d'OPCVM diversifié.

Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra investir dans :

- Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription ;
- Obligations et Titres de créances Négociables ;
- les parts et les titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation .
- Actions et parts d'OPC;
- Titres à l'international;
- Opérations de pension ;
- Prêt-emprunt de titres;
- Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : 5 ans.
- Souscripteurs concernés : Institutionnels (BANK AL MAGHRIB).

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: Dès la publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, chaque vendredi. Si celui-ci est férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Etablissement de gestion du fonds ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès d'Upline Capital Management, et ce au plus tard le vendredi avant 10h pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats: Mixte. Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos. L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.

L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

- Dénomination : Banque Centrale Populaire ;

- Adresse: 101, Bd Zerktouni, Casablanca;

- Téléphone: 05 22 20 25 33.

Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3 % HT maximum des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.

• Cas d'exonération :

O Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul. En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

- Frais de gestion :

2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- COMMISSION DÉPOSITAIRE	0,015% HT
2- COMMISSION AMMC	0,025% HT
3- FRAIS DE PUBLICATION	20.000,00 MAD
4- HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	20.000,00 MAD
5- FRAIS MAROCLEAR (commission de gestion du	3.600 MAD HT Annuel
compte émission)	
6- FRAIS MAROCLEAR (droit d'admission)	Selon tarification en vigueur
7- Prestation de l'Établissement de Gestion	Frais de Gestion - (1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)
8- Frais variables	10% de la sur-performance réalisée par le FCP
	par rapport au benchmark. Les frais variables
	s'entendent hors taxes de l'actif net, et sont
	débités après le calcul de la dernière valeur
	liquidative de fin d'année. Le détail du calcul
	ainsi que le prélèvement sont soumis à
	l'approbation du Mandant.